

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'INSTITUT

Séance du jeudi 29 juin 2023

À l'ouverture de la séance, quinze membres du conseil de l'Institut étaient présents ou représentés et quatre procurations ont été enregistrées. En fin de séance, une procuration n'a pas pu être attribuée.

Membres désignés par le Recteur de l'académie de Dijon

Monsieur Norbert PERROT
Monsieur Jean-Luc PERNETTE
Madame Pascale SOVCIK
Madame Elisabeth OUDON (présente jusqu'à 15h45)
Madame Isabelle MAGNIN – procuration à monsieur Jean-Luc PERNETTE

1

Membres désignés par le Président de l'université de Bourgogne

Madame Audrey BENTZ – procuration à monsieur Julien MUGNIER
Monsieur Julien MUGNIER
Madame Emmanuelle PUCÉAT – procuration à monsieur Thierry HOHL
Monsieur Thierry HOHL

Membres élus

Représentants des personnels enseignants

Collège D : autres enseignants relevant de l'éducation nationale
Madame Christiane SALMAIN-NORMAND

Représentants des autres personnels
Monsieur Olivier BOULIN
Madame Séverine DELEPIERRE

Membres désignés par le conseil de l'Institut

Madame Laure LUCHEZ
Monsieur Frédéric MUYARD
Monsieur Philippe CLAUS (présent jusqu'à 15h45)

d'Auxerre et de Nevers. Pour le second degré, ce sont les parcours « allemand », « professeur documentaliste », « sciences de gestion », « sciences économiques et sociales » et « sciences industrielles de l'ingénieur » qui subissent une baisse tangible des inscriptions. La direction de l'INSPÉ a informé la gouvernance de l'université qui a proposé comme solution d'utiliser la plateforme « e-candidat » dès lors que la liste d'attente est épuisée.

Le directeur de l'INSPÉ de Franche-Comté confirme rencontrer les mêmes difficultés avec comme hypothèse la désaffection envers le métier d'enseignant.

Monsieur Gracian DIDIER évoque le dispositif des saisines afin éventuellement de compenser la baisse des inscriptions de certains parcours.

Madame Lucie CORBIN précise également qu'un certain nombre d'étudiants n'ont pas candidaté sur « mon master » principalement en raison de la méconnaissance de cette nouvelle plateforme.

Monsieur Frédéric MUYARD, à propos des saisines, évoque le fait que les masters MEEF permettent l'accès à un métier précis et n'offrent pas spécialement d'autres débouchés. L'utilisation de ce dispositif peut donc engendrer une part importante de refus ou l'inscription d'étudiants qui n'ont pas de vocation particulière pour le métier d'enseignant.

Pour le second point, madame Elsa LANG RIPERT mentionne un article du journal « Le Monde » dans lequel monsieur Pap NDIAYE, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse évoque une possible réforme du recrutement des professeurs des écoles avec un concours placé à bac +3 et ensuite une mastérisation. Dans ce contexte, les travaux sur le dossier d'accréditation du master MEEF sont suspendus suite à un courriel de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) dans ce sens.

3

Pour le dernier sujet, la parole est donnée à la directrice du département MEEF. Madame Lucie CORBIN informe les membres du conseil que le projet de création d'un pôle de ressources didactiques et pédagogiques sur le site d'Auxerre, présenté lors du dernier CI, est pour le moment toujours suspendu à la validation de la gouvernance de l'uB.

À la demande de monsieur Philippe VELTEN, il est précisé que la difficulté à libérer les locaux pourrait être à l'origine de ce contretemps, même si la résiliation du bail actuel ne semble pas poser de problème juridique.

Ces informations portées à la connaissance des membres du conseil, monsieur Norbert PERROT peut débiter l'examen des différents sujets à l'ordre du jour.

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 6 avril 2023

Le procès-verbal de la séance du 6 avril 2023 est soumis au vote et **approuvé à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

2 – Point d'information relatif au dialogue d'objectifs et de moyens (DOM)

Après le rappel du processus du dialogue d'objectifs et de moyens par la directrice de l'INSPÉ, madame Chantal CLERC apporte les premiers éléments sur la partie budgétaire des DOM.

Sur les différentes demandes faites (création d'un service patrimoine au sein de l'INSPE, abondement du budget du CIPE pour acquérir de l'équipement informatique pour son personnel), aucune validation n'a encore été émise par la gouvernance de l'université.

Concernant la charge d'enseignement, la reconduction de celle accordée pour l'année 2022-2023 semble acquise et pourra selon les prévisions satisfaire les besoins de l'institut.

Pour les ressources humaines concernant les personnels BIATSS, deux CDIations ont été obtenues (pour la gestionnaire du site d'Auxerre et pour un poste à Nevers). Les autres demandes sont repoussées à l'arbitrage qui interviendra mi-juillet.

Sur les demandes de postes d'enseignants, madame Elsa LANG RIPERT se dit un peu perplexe de la proposition reçue qui consiste à dégeler un poste contre le gel d'un autre poste. La directrice ajoute que cette méthode ne peut conduire qu'à des dissensions entre les Départements et *in fine* des déceptions.

Monsieur Norbert PERROT partage le sentiment de la directrice de l'INSPE et déplore l'absence des représentants de l'université qui auraient pu expliquer cette initiative.

Monsieur Philippe CLAUS suggère que le conseil porte une motion afin de demander à la gouvernance de l'uB au minimum de respecter les demandes qui sont faites sans en changer la teneur.

Après quelques échanges, il est décidé de ne pas faire voter cette motion portant uniquement sur une proposition faite lors des DOM sans même connaître les résultats qui interviendront dans deux semaines.

3 – Nouvelle offre de formation (Départements Diderot et sciences de l'éducation) en vue de l'accréditation 2024

4

Madame Elsa LANG RIPERT signale que seule la nouvelle offre de formation du Département Diderot sera soumise au vote lors de ce CI, le Département des sciences de l'éducation ayant encore besoin d'un peu de temps pour finaliser son projet.

La parole est donnée à madame Véronique PARISOT pour exposer les grandes lignes et les nouveautés de l'offre de formation pour le département Diderot. Elle souligne que le travail a été mené dans la volonté de répondre au cadrage initial de l'HCÉRES (ouverture à l'international, adossement à la recherche, insertion dans le monde socio-économique, ...). Pour répondre à toutes ces attentes, certaines matières ont été créées et d'autres supprimées afin de maintenir un coût constant. Elle mentionne une importante restructuration de la formation et évoque la création à titre d'exemples des cours « culture et collectivités publiques », « nouveaux territoires de la culture », « droit de l'entreprise et de l'association » pour le master 1 « direction de projets ou établissements culturels » (DPEC).

Tout en conservant le master « projects in international and cultural engineering » (PIECE) totalement ouvert vers international avec des cours exclusivement en anglais, le Département Diderot va proposer une offre novatrice avec un premier parcours « arts et cultures » de 2^e année de master, qui par un jeu d'options va permettre aux étudiants de choisir soit l'international, soit la médiation soit une option plus pratique.

Le second parcours de M2 intitulé « ingénierie de l'action culturelle » sera plus spécifiquement adossé à la recherche.

L'offre de formation du département Diderot est soumise au vote et **approuvée à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

La parole est donnée à madame Géraldine FARGES pour présenter les grandes lignes de l'offre de formation du département des sciences de l'éducation qui devra être votée lors du prochain conseil de l'Institut au mois de septembre 2023.

Elle précise des changements pédagogiques sur le fond pour les masters mention éducation et formation. Le master expertise sociologique et économique (ESE) va changer de nom pour s'intituler « expertise et recherche en sociologie et en économie de l'éducation ». Il sera cependant peu impacté par des modifications, si ce n'est quelques changements d'intitulés de cours afin de préciser l'offre de formation. Elle souligne l'introduction d'un cours intégralement en anglais pour la deuxième année de ce master. Concernant la licence éducation formation enseignement culture (EFEC), les évolutions ne vont pas transformer la structure de ce diplôme. Mais elles se centreront plus spécifiquement sur les intitulés des matières et dans le nombre d'heures de cours assurées, tout en restant à budget constant.

4 – Bilan de l'année des chargés de mission de l'INSPE

Madame Marie-Odile CONTZLER prend la parole pour exposer le bilan de la mission culture. Ce dernier est décrit comme très positif avec des sollicitations nombreuses et de qualité.

Après avoir rappelé l'ancrage des actions sur les trois piliers de la charte Éducation Artistique et Culturelle, elle liste quelques exemples pour chacun d'eux :

- fréquenter ; la visite de l'opéra de Dijon par les étudiants de la 3^e licence EFEC, visite du musée d'histoire naturelle de Paris par les fonctionnaires stagiaires de sciences de la vie et de la terre, ...
- s'approprier ; une aide à l'acquisition d'ouvrages scientifiques, de pièces contemporaines destinées à la jeunesse pour une action menée par des étudiants de 1^e année de master en lettres, ...
- pratiquer ; une aide financière à la mise en scène par les étudiants du MEEF 1^e degré d'un texte théâtral de jeunesse, une participation pour une action menée avec monsieur Christian DUCHANGE relative à la pratique de la lecture à haute voix, ...

5

Concernant les relations internationales, monsieur Julien MUGNIER débute en remerciant mesdames Pascale CRISPIN et Pauline PAPA avec qui il partage ce dossier. Il évoque ensuite de nouveaux partenariats. Suite aux premiers contacts initiés par madame Elsa LANG RIPERT via un échange dans le cadre de Forthem, la visite de deux formatrices de l'INSPE, mesdames Aurore MARQUIE-JACQUIE et Pauline PAPA, a permis la mise en place de nombreux projets dans le cadre des heures d'anglais pour les masters MEEF 1^e et 2nd degrés et a ouvert la possibilité de nouveaux terrains de stage.

Des relations ont également été établies avec le lycée sénégalais Limamou Laye pour mettre en œuvre des projets en rapport avec la science.

Monsieur Jean-Luc PERNETTE mentionne l'intérêt de se rapprocher du centre pilote de la main à la pâte qui a déjà accompli des missions internationales et qui pourrait accompagner les missions autour des sciences même avec des moyens limités.

La rencontre avec le directeur du centre régional de formation des personnels de l'éducation (CRFPE) de Dakar a permis l'élaboration d'une convention avec l'INSPE de Bourgogne portant sur un échange de pratiques, d'étudiants et de formateurs. Madame Elsa LANG RIPERT précise que cet accord intervient dans le cadre d'une convention cadre entre le réseau des INSPE et les CRFPE du Sénégal.

Monsieur Julien MUGNIER souligne le renforcement du partenariat avec la mission laïque française.

Il indique ensuite le nombre d'étudiants qui sont partis en stage à l'étranger (20 pour le 1^e degré et 16 pour le 2nd) et liste les différents pays d'accueil (Angleterre, Espagne, États-Unis, Maroc ...).

Pour terminer, il tire un bilan très positif des séjours à l'étranger pour les étudiants avec des terrains de stage diversifiés qui offrent un large spectre d'observation et une expérience en tout point enrichissante.

Monsieur Philippe VELTEN demande la parole afin de signaler l'existence d'écoles bilingues dans l'académie avec un appariement entre classes et une mobilité offerte aux enseignants pour des stages professionnels dans des établissements à l'étranger. Il propose que ces professeurs puissent intervenir dans les différents sites de l'INSPE de Bourgogne afin de partager leurs expériences et souhaite que ce type de fonctionnement puisse s'élargir à d'autres établissements scolaires.

Pour la coordination du numérique éducatif, la parole est donnée à monsieur Nicolas LARUELLE. Il débute son exposé en mentionnant que dorénavant tous les étudiants doivent passer une certification des compétences numériques dans la 2^e année de leur master. Il souligne que si la passation est obligatoire, la non réussite ne remet en cause ni l'obtention du master, ni celle du concours. L'objectif est de valoriser ce savoir-faire dans le cadre de leur parcours professionnel.

Concernant le volet « pratiques professionnelles » de cette certification, les étudiants doivent élaborer une séance, l'intégrer de manière pertinente et la mettre en œuvre dans leur classe support. Dans un deuxième temps, ils établissent un rapport avec une argumentation sur les choix faits et une analyse critique de ce qui a fonctionné et les améliorations à apporter.

Monsieur Nicolas LARUELLE informe le conseil qu'un dossier a été déposé suite à un appel à projets de la région Bourgogne Franche-Comté sur le thème « rendre les cours interactifs et collaboratifs au service des compétences du XXI^e siècle et d'un usage raisonné du numérique ». Celui-ci porte sur l'intégration de nouveaux dispositifs, comme les dalles tactiles interactives, dans la formation des futures enseignants et ingénieurs de formation.

Il contient également une partie plus en lien avec les écoles maternelles afin de développer les compétences langagières chez les très jeunes enfants avec du matériel numérique sans écran.

Pour clore sa présentation, il fait part de l'accueil d'une délégation de l'Institut des Hautes Etudes de l'Education et de la Formation (IH2EF) qui souhaitait tout particulièrement s'entretenir avec des étudiants sur l'éducation aux médias et à l'information. Un échange s'est également tenu avec les formateurs pour préciser et définir les évolutions souhaitables de l'éducation aux médias et à l'information (EMI) dans une société où les réseaux sociaux et autres systèmes d'information nécessitent une prise de recul et une analyse critique.

Monsieur Philippe VELTEN, partant du constat établi sur l'utilisation limitée des outils numériques par les élèves qui n'excède pas 10%, interroge sur les moyens à mettre en œuvre pour aboutir à un usage plus fréquent et si la certification PIX va aider à progresser dans ce domaine.

Monsieur Nicolas LARUELLE précise que la formation de l'INSPE apporte aux futurs enseignants la méthodologie pour utiliser concrètement de manière simple, efficace et pertinente l'outil numérique en classe. Il souligne le problème matériel dans les écoles primaires notamment qui est également un frein à un usage plus régulier et généralisé.

La directrice de l'INSPE remercie chaleureusement les différents chargés de mission pour leur présentation respective et leurs engagements dans leurs missions.

5 – Question relative à la formation : modification de la maquette du master MEEF pratiques et ingénierie de formation, parcours enseignements et besoins éducatifs particuliers (master PIF-EBEP)

La parole est donnée à la directrice du Département MEEF. Madame Lucie CORBIN relève qu'il s'agit du dernier parcours de master MEEF à basculer vers une maquette par compétences. L'alignement pédagogique est identique aux autres mentions du master MEEF. Ce diplôme étant adossé au Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Ecole Inclusive (CAPPEI), il a été décidé que la 1^{ère} année du master soit davantage réservée aux étudiants qui prépare le CAPPEI avec une ouverture vers un mémoire

sur une problématique professionnelle autour de l'enseignement spécialisé et d'une démarche scientifique. La 2^e année du master est organisée pour être à la fois accessible pour des personnes qui sont en poste, puisqu'il s'agit d'un master prévu pour de la formation continue, et permettre la poursuite des travaux engagés.

Monsieur Norbert PERROT met en avant le travail remarquable effectué pour la mise en compétences de cette maquette mais trouve regrettable l'intitulé du titre 5 « modalités de contrôles des connaissances » de la fiche filière uB avec sa référence à la notion de connaissance. Le référentiel étant en compétences, l'évaluation doit se réaliser sur les compétences.

La modification de cette maquette est soumise au vote et **approuvée à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

6 – Questions financières

a. Présentation du budget rectificatif

La parole est donnée à la responsable administrative de l'INSPE. Elle liste les ajustements qui ont été effectués lors de ce BR.

Trois changements de nature de crédits ont été sollicités :

- 350 € de crédits de fonctionnement vers la masse salariale pour le département des sciences de l'éducation ;
- 5 000 € de l'enveloppe de la masse salariale vers l'enveloppe du fonctionnement pour ajuster le budget accordé pour les projets soutenus par le conseil scientifique de l'INSPE ;
- 30 000 € des crédits de la formation continue du département Diderot de l'enveloppe d'investissement vers l'enveloppe de fonctionnement.

Une réduction de recettes à hauteur de 30 000 € a également été réalisée en rapport avec la convention portant sur l'accueil du conservatoire à rayonnement départemental de la ville d'Auxerre dans les locaux de l'INSPE.

Pour terminer, une demande de 203 000 € de crédits complémentaires en fonctionnement a été formulée afin de compenser l'augmentation du coût des fluides.

b. Sorties d'inventaire

Madame Chantal CLERC présente le tableau récapitulatif des sorties d'inventaire. Celui-ci concerne du matériel informatique localisé sur le site de l'INSPE de Nevers.

Les sorties d'inventaire sont **approuvées à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

c. Tarifs

Madame Chantal CLERC porte à la connaissance des membres du conseil les tarifs relatifs à l'hébergement du site de l'INSPE de Nevers pour la période du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2024. Elle signale qu'une légère augmentation des tarifs des logements avec douche et toilettes est proposée pour marquer un peu plus la différence entre ce type de chambres très demandé et les dites classiques avec les commodités à l'étage.

La responsable administrative propose également au vote du conseil une subvention de 720 € accordée par le conseil scientifique de l'INSPE pour un colloque intitulé « questionner la catégorie d'élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP) du point de vue des sciences sociales ».

Les tarifs et la subvention sont soumis au vote et **approuvés à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

7 – Résidence universitaire de Nevers : modification du règlement intérieur et du contrat d'hébergement

Les quelques modifications apportées au règlement intérieur et au contrat d'hébergement du site de Nevers sont explicitées par madame Chantal CLERC. Il s'agit principalement de la mise à jour des tarifs et de l'alternative offerte de procéder au paiement par carte bancaire.

Monsieur Philippe VELTEN demande la parole pour signaler la difficulté que vont rencontrer les étudiants lors des travaux prévus sur le réseau SNCF et demander si ce problème a déjà été envisagé afin de permettre aux résidents d'arriver dès le dimanche.

La responsable administrative de l'INSPE assure que les discussions vont s'engager rapidement afin de trouver les meilleures solutions à proposer.

Madame Lucie CORBIN remarque que ce problème va aussi impacter les enseignants.

Monsieur Norbert PERROT soumet au vote des membres présents ou représentés du conseil de l'Institut le règlement intérieur et le contrat d'hébergement de la résidence universitaire de Nevers, qui **les approuvent à l'unanimité**.

8

8 – Approbation de conventions

La responsable administrative porte à la connaissance du conseil les conventions suivantes :

- quatre conventions de mécénat pour l'organisation de la première édition de la journée des arts dans les locaux du site de l'INSPE d'Auxerre. La CASDEN, la GMF, la MAE et la MAIF apportent respectivement leur soutien financier à hauteur de 100 €, 300 €, 500 € et 250 € ;
- deux conventions de mécénat pour l'organisation de la cérémonie de remise des diplômes. Le crédit mutuel des enseignants et la MAIF apportent respectivement leur soutien financier à hauteur de 400 € et 250 € ;
- un avenant à la convention de partenariat entre l'atheneum et l'INSPE portant sur la participation pour un montant de 15 134 € du département Diderot aux actions « rétroperturbations - AT40 » programmées en septembre/octobre 2023 ;
- la convention signée avec la mairie de Coulanges-lès-Nevers de mise à disposition du gymnase du site de l'INSPE de Nevers est représentée devant le conseil afin de faire voter le montant hors taxe prévu dans l'accord, soit 4 200 € ;
- une convention de partenariat avec la GMF prévoyant le versement d'une somme de 3 400 € en faveur de l'INSPE pour les années 2022 et 2023 ;
- deux conventions avec le lycée Gustave Eiffel pour l'accueil des étudiants du master MEEF parcours physique-chimie et sciences industrielles de l'ingénieur (SII) impliquant une compensation financière à hauteur respectivement de 500 € et 800 € à la charge de l'INSPE ;
- une convention avec le collège La Champagne pour l'accueil des étudiants du master MEEF SII impliquant une compensation financière à hauteur de 200 € à la charge de l'INSPE ;

- et une convention à titre gracieux avec le lycée Clos Maire pour l'accueil des étudiants du master MEEF SII.

Concernant les conventions en lien avec le master SII, madame Elsa LANG RIPERT précise que cette formation se tiendra à partir de la rentrée 2024 dans les locaux de l'INSPE rue Charles Dumont. Mais dans l'attente de cette mise en place, des accords peu onéreux ont pu être trouvés avec quelques établissements pour l'année universitaire 2023-2024 qui en outre disposent du matériel pédagogique pour les cours.

Ces conventions sont soumises au vote et **approuvées à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

9 – Proposition d'une motion du réseau des INSPE

Madame Elsa LANG RIPERT présente la motion concernant les enseignants du secondaire/scolaire affectés dans le supérieur. Elle explique que ces personnels ne peuvent bénéficier de par leurs statuts et leurs affectations d'aucune des revalorisations mises en place ces derniers mois.

Elle souligne que cette motion sera présentée dans tous les conseils des INSPE de France puis dans les conseils d'administration. Sans aucune volonté revendicative, il s'agit en l'espèce de mettre en avant la situation de ces personnels qui pourraient décider de mettre fin à leurs missions dans les INSPE, comme c'est déjà parfois le cas dans les IUT ou les UFR STAPS.

Monsieur Frédéric MUYARD indique que cette motion a été votée à l'unanimité lors du dernier conseil de l'Institut de Franche-Comté.

- 9 Monsieur Philippe VELTEN prend la parole pour expliquer que les membres du conseil désignés par monsieur le Recteur ne participeront pas à un vote mettant en cause leur ministère de rattachement.

Trois membres du conseil ne prenant pas part au vote, **la motion est approuvée** avec 10 voix pour.

En l'absence de questions diverses, monsieur Norbert PERROT informe les membres du conseil de l'Institut du départ de madame Lucie CORBIN de sa mission de directrice du département MEEF et prononce quelques mots de remerciement pour tout le travail accompli.

Tout en saluant son investissement sans faille à la tête du master de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, il exprime également son étonnement par rapport à cette décision en raison de son engagement pour lequel il n'a jamais ressenti une diminution de sa motivation et de son dynamisme.

Madame Lucie CORBIN témoigne que ce n'est pas sans émotion qu'elle quitte cette mission qu'elle occupe depuis de nombreuses années. Elle se dit satisfaite d'avoir réussi à présenter les nouvelles maquettes suite à cette réforme. Elle souhaite à présent se reconcentrer sur la recherche afin de pouvoir présenter des projets novateurs. Elle termine sa prise de parole en remerciant tous ceux avec qui elle a pu travailler en bonne entente toutes ces années, sous les applaudissements des membres du conseil.

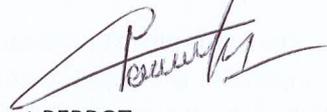
La directrice de l'INSPE annonce qu'un appel à candidature a été lancé. Elle rappelle que c'est le conseil, sous proposition de la directrice de l'INSPE, qui devra désigner le ou la remplaçante de madame Lucie CORBIN.

Pour l'instant, une seule candidature a été reçue mais elle nécessiterait une modification des statuts de l'INSPE car il s'agirait d'une codirection. Madame Elsa LANG RIPERT sollicite et obtient à l'unanimité l'approbation du CI afin de demander la mise à jour des statuts pour rendre possible, sans bien évidemment l'imposer, la possibilité d'une codirection.

Pour la dernière information donnée lors de ce conseil, monsieur Philippe VELTEN signale la nomination de monsieur Paul SIERRA MORENO, comme « directeur de la pédagogie adjoint » avec une mission de coordination entre l'INSPÉ et le rectorat. Il sera donc, à partir du mois de septembre, un nouveau membre invité permanent du conseil de l'Institut.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Norbert PERROT lève la séance à 16h30.

Le Président du conseil de l'Institut



Norbert PERROT